Le Maire préside, ouvre la séance du Conseil à **18 heures 30,** procède à l’appel des présents et déclare **le quorum atteint**. L’Assemblée peut donc valablement délibérer.

**Karine VALLUY** est désignée **secrétaire de séance, à l’unanimité.**

Le procès-verbal de la **séance du 19 février 2024** est adopté **à l’unanimité.**

L’assemblée délibérante examine et adopte l’ensemble des points de l’ordre du jour, à savoir :

B. Détermination de la carte scolaire.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

C. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l’année 2025.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)**

D. Reprise et constitution de provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

E. Reprise des résultats 2024.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)**

F. Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l’exercice 2025.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)**

G. Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d’investissement.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

H. Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les actions culturelles de la Ville.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

I. Vidéoprotection – deuxième phase : Demande de subventions.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

J. Protection Sociale Complémentaire : Mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

K. Tableau des effectifs budgétaires : création à compter du 1er mai 2025 d’un poste d’ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (33/35ème) et transformation d’un poste d’ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (33/35ème) en un poste du même grade à temps non complet (30/35ème).

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

L. Autorisation du Maire à recruter sur un emploi permanent relevant du cadre d’emplois des techniciens territoriaux un agent contractuel, pour faire face à une vacance temporaire d’emploi, dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

M. Autorisation du Maire à recruter sur un emploi permanent relevant du cadre d’emplois des Assistants territoriaux d’enseignement artistique un agent contractuel, pour faire face à une vacance temporaire d’emploi, dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

N. Adhésion au Guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) et autorisation du Maire à recruter ponctuellement des intermittents du spectacle.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

O. Commission Communale Accessibilité / Présentation du Rapport pour l’année 2024.

**PREND ACTE**

P. Déploiement du système d’information nationale des fourrières automobiles (SI Fourrières sur le territoire métropolitain).

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Q. Vente de la parcelle AL n°151 – Rue des Côteaux

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

R. Attribution d’une subvention exceptionnelle à la coopérative de l’école élémentaire Louis ARAGON pour participer au financement d’une classe découverte.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Les points à l’ordre du jour étant épuisés, le Maire **lève la séance à 20 HEURES 22.**

*Liste des délibérations affichées et visées par la préfecture le 28 mars 2025.*